



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.3/2000/1/Add.1/Corr.1
2 mai 2003

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voie navigable
(Quarante-septième session, 7-9 octobre 2003,
point 7 a) de l'ordre du jour)

**AMENDEMENTS AUX RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PRESCRIPTIONS
TECHNIQUES APPLICABLES AUX BATEAUX DE NAVIGATION INTÉRIEURE
(annexe de la résolution n° 17 révisée)**

Rectificatif

Note du secrétariat

Le document TRANS/SC.3/2000/1/Add.1, qui renferme les chapitres 9, 10A, 11 et 12 remaniés de l'annexe de la résolution n° 17 révisée, approuvé provisoirement par le Groupe de travail des transports par voie navigable à sa quarante-cinquième session (TRANS/SC.3/155, par. 26), doit être modifié comme indiqué ci-après.

1. Au chapitre 10A, adapter la numérotation des paragraphes à celle qui a été retenue pour les autres chapitres de l'annexe. Ainsi, le paragraphe 10A-0 doit devenir le paragraphe 10A-1, et ainsi de suite.
2. Dans la dernière phrase de l'actuel paragraphe 10A-3.4, aligner les textes anglais et russe sur l'original français, en ajoutant «**at least**» après «rated» en anglais et «**po kraïneï mere**» après «rastchitany» en russe.
